

Offre d'emploi en contrat d'apprentissage – Sept. 2022
DGADSS - DEF – service Protection de l'enfance
Intitulé du poste : référent(e) protection

Formation envisagée par l'apprenti : Educateur spécialisé 2^{ème} ou 3^{ème} année

Depuis deux ans, la formation d'éducateur spécialisé peut s'effectuer via l'apprentissage. Ces formations sont dispensées par l'ARIFTS (Angers ou Nantes), avec qui le Département est conventionné pour l'accueil de stagiaires. Le développement de l'apprentissage au service Protection de l'enfance (SPE) a été inscrit comme axe de développement dans le cadre du plan d'actions protection de l'enfance, en vue de mieux faire face aux difficultés de recrutement.

Les maîtres d'apprentissage seront des référents des MDS Anjou centre et Angers sud

Présentation des motivations du maître d'apprentissage :

Former progressivement au métier de référent protection : favoriser la connaissance du secteur de la protection de l'enfance et des différents acteurs, lever les freins et transmettre les repères communs de mode d'actions.

- Assurer la transmission, le partage d'expériences, la connaissance du fonctionnement et des modes d'actions de la protection de l'enfance ;
- Favoriser le développement de compétences d'un jeune susceptible, demain, d'occuper des missions équivalentes ;
- Travailler concrètement en binôme en favorisant l'autonomie de manière progressive ;
- Avoir un nouveau regard, des questionnements sur sa pratique professionnelle.

Durée du contrat : 1 ou 2 année(s) scolaire(s)

Missions confiées :

- Participation au suivi des enfants accueillis par mesure judiciaire ou administrative ;
- Participation au suivi et à la mise en œuvre des projets personnalisés pour l'enfant (PPE) ;
- Participation à l'identification et l'analyse des besoins de l'enfant, ainsi qu'aux actions d'accompagnement éducatif menées ;
- Participation aux visites en présence de tiers, contribution à l'élaboration des calendriers ;
- Rédaction d'écrits professionnels ;
- Participation aux temps de réunions et de concertations.

Modalités d'accompagnement de l'apprenti :

- Temps d'accueil et de découverte des missions de la protection de l'enfance et de l'organisation des maisons départementales des solidarités (MDS) ;
- Entretiens réguliers a minima toutes les 8 semaines pour suivi de la mission et de l'adéquation avec la progression de la formation, en cohérence avec le rythme imposé par l'école ;
- Points d'étape avec l'ARIFTS (séances de travail, entretiens téléphoniques, bilans ...).

Lieu de travail :

ANGERS